

Intitulé	Réduction de l'utilisation et des risques liés aux pesticides
Objet	Le PWRP3 est en cours d'élaboration et visera à mettre en place des mesures pour une réduction de 50% de l'utilisation et des risques liés à l'utilisation des pesticides à l'horizon 2030. Au travers de plusieurs thématiques, des mesures seront proposées, dont certaines auront un effet plus ou moins direct sur la qualité des eaux de surface et souterraines, à l'échéance de 2027.
Motivation	Les préoccupations de la société en ce qui concerne l'utilisation des pesticides et la volonté de la Commission européenne de réduire les risques liés à leur utilisation ont été retenues au niveau du Green deal européen visant une réduction de 50% de l'utilisation des pesticides à l'horizon 2030. Plus que les mesures visant à limiter le transfert des pesticides vers les eaux, (comme les couverts végétalisés le long des cours d'eau par exemple), la réduction à la source des quantités épandues est le moyen le plus efficace de réduire les concentrations finales de ces substances actives dans les masses d'eau. L'efficacité des mesures proposées au sein du PWRP 3 sera estimée, dans leur niveau de détail au moment de l'adoption des projets de PGDH3, afin de préciser les mesures complémentaires permettant de diminuer la pression en pesticides. Voir piste d'action n°28.
Mise en œuvre	Les mesures visant à une réduction de 50% de l'utilisation et des risques liés à l'utilisation des pesticides à l'horizon 2030 seront initiées et mises en œuvre au niveau du PWRP3 (2023-2027). Les thématiques proposées sont actuellement les suivantes : réduire les impacts sur l'environnement, réduire l'impact sur la santé, diminuer la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse, renforcer les connaissances et les compétences, diffuser les connaissances et les compétences, évaluer et suivre. Le thème "réduire les impacts sur l'environnement" comprendrait des actions en faveur des ressources en eau, comme l'harmonisation des législations et la mise en place d'un conseil agricole intégré eaux.

Etape(s), publics cibles et objectifs de communication		Calendrier prévisionnel
1	Première version du projet de PWRP 3	2022
2	Estimation de l'efficacité des mesures proposées au sein du PWRP sur les ressources en eau	2022
Opérateur(s)	SPW Environnement - Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE)	
Partenaire(s)	Protect'Eau DEE CRA-W	
Impact(s)		
Echelle(s)	Toute la Wallonie	
Source de financement		
Moyens requis		
Aspects légaux		